

Procès verbal

Le mardi 09 septembre 2025 à 17 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Pascale MONAT.

Secrétaire de la séance : Isabelle LUGNE

Présents : Pascale MONAT, Louis CANUT, Isabelle LUGNE, Christian GEORGES, Hubert PONCET, Patrice PERRET, Bernard GARDETTE, Gérard SAVATIER

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Approbation du PV du Conseil municipal du 15 juillet 2025
- Transfert de la compétence "Eau potable" à la CCPU
- Questions diverses
 - Travaux dans le cimetière
 - 14ème Rendez-Vous des Monts de la Madeleine
 - Réunion publique du 27 septembre pour la réfection de l'église
 - Apéritif de la fête patronale
 - Apéritif des classes en 5

Délibérations du conseil :

Transfert de la compétence "eau potable" à la CCPU (N° DE_036_2025)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-17 et suivants ;

Vu la Loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, vise à redéfinir l'organisation territoriale de la République française ;

Vu la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 10 mai 1996 se prononçant favorablement pour l'adhésion de la commune de Saint Romain d'Urfé à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé créé par arrêté préfectoral en date du 28 juin 1996 ;

Madame le Maire rappelle que la CCPU a pour objet de mutualiser les moyens et les compétences des communes membres afin de favoriser le développement harmonieux du territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de modifier les statuts de l'EPCI pour intégrer la compétence « Eau potable » à

compter du 1er janvier 2026.

Ce transfert de compétence permettra une gestion mutualisée et une organisation plus résiliente du service face aux défis techniques, environnementaux, et règlementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification des statuts proposée par délibération du Conseil Communautaire en date du 04 septembre 2025 pour intégrer la compétence "Eau potable".

PREND NOTE de l'engagement de la Communauté de communes de respecter la volonté des communes concernant les modalités d'exercice de cette compétence :

- Maintien d'une gestion communale du service sur la commune de les Salles avec signature d'une convention de délégation de compétence ;
- Gestion de la commune de Cherier par le Syndicat de la Roannaise de l'eau ;
- Possibilité d'intégrer le syndicat de la Bombarde pour les communes membres du SIVOM des Bois Noirs.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

DEMANDE à Mme LA Préfète de la LOIRE de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Pascale MONAT
Président de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'P. Monat'.

Isabelle LUGNE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Isabelle Lugne'.